



Syndicat du bassin Hers Girou (Siren : 253101828)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Toulouse
Arrondissement	Toulouse
Département	Haute-Garonne
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	28/08/1972
Date d'effet	28/08/1972

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	45 rue Paule Raymondis
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	31200 TOULOUSE
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	766 512
Densité moyenne	555,98

Périmètres

Nombre total de membres : 32

- Dont 22 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
31	Aigrefeuille (213100035)	1 294
31	Aucamville (213100225)	8 484
31	Balma (213100449)	16 704
31	Beaupuy (213100530)	1 365
31	Bruguières (213100910)	5 736
31	Castelginest (213101165)	10 342
31	Drémil-Lafage (213101637)	2 734
31	Flourens (213101843)	1 959
31	Fonbeauzard (213101868)	2 993
31	Gratentour (213102304)	3 755
31	Launaguet (213102825)	8 670
31	L'Union (213105612)	11 833
31	Mondouzil (213103526)	243
31	Mons (213103559)	1 812
31	Montrabé (213103898)	4 201
31	Pin-Balma (213104185)	913
31	Quint-Fonsegrives (213104458)	5 717
31	Saint-Alban (213104672)	6 185
31	Saint-Jean (213104888)	10 878
31	Saint-Jory (213104904)	5 754
31	Saint-Orens-de-Gameville (213105067)	11 766
31	Toulouse (213105554)	482 738

- Dont 10 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
31	CA du Sicoval (243100633)	CA
31	CC des Coteaux Bellevue (243100815)	CC
31	CC des Coteaux du Girou (243100732)	CC
31	CC des Terres du Lauragais (200071298)	CC
31	CC du Frontonnais (200034957)	CC
81	CC du Sor et de l'Agout (248100158)	CC
31	CC Lauragais Revel Sorezois (243100567)	CC
81	CC Tarn-Agout (200034023)	CC
31	communauté de communes des Hauts-Tolosans (200071314)	CC
31	Toulouse Métropole (243100518)	Métropole

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Au titre de l'Item 1 article L.211-7 du CE : Participer au financement et à la réalisation des travaux sur les cours d'eau ; Assurer et coordonner la mise en valeur des cours d'eau, des milieux aquatiques associés du sous-bassin versant ; Entreprendre les études présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence à l'intérieur de son périmètre ; Émettre un avis, de manière générale, sur tout document de planification et d'aménagement pouvant avoir un impact sur l'écoulement et la qualité des eaux. Au titre de l'Item 2 de l'article L.211-7 du CE : Participer au financement et à la réalisation des travaux sur les cours d'eau ; Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau ; Assurer et coordonner la mise en valeur des cours d'eau, des milieux aquatiques associés du sous-bassin versant. Au titre de l'Item 5 de l'article L.211-7 du CE : Coordonner les réalisations, dans le cadre notamment de la protection contre les crues prévues par les textes en vigueur ; Participer au financement et à la réalisation des travaux sur les cours d'eau ; Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau ; réaliser les acquisitions foncières ou demander l'instauration de servitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues ou des zones de mobilité du lit mineur Au titre de l'Item 8 de l'article L.211-7 du CE : Participer au financement et à la réalisation des travaux sur les cours d'eau ; Assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration et d'entretien de ces cours d'eau ; réaliser les acquisitions foncières ou demander l'instauration de servitudes d'utilité publique pour permettre la création de zones de rétention temporaire des eaux de crues ou des zones de mobilité du lit mineur ; Assurer et coordonner la mise en valeur des cours d'eau, des milieux aquatiques associés du sous-bassin versant.

Par substitution

- Autres actions environnementales

Au titre de l'Item 12 de l'article L.211-7 du CE : Assurer la mise en œuvre, ainsi que le suivi et l'animation de toute action découlant d'une démarche partenariale ou contractuelle (contrat de rivière, SAGE...) ; mettre en place des actions de sensibilisation en milieu scolaire.

Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)